

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 388 ET 421

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 388 décrétant divers travaux de prolongement du boulevard Sainte-Marie Ouest et de la rue Beulac ainsi qu'un emprunt de 2 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 20 octobre 2020

Approbation par les personnes habiles à voter : 5 au 20 novembre 2020

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 1^{er} avril 2022, à l'exclusion toutefois de l'article 15 du Règlement

Règlement 421 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe-échelle ainsi qu'un emprunt de 1 694 000 \$ pour pourvoir au paiement de l'acquisition

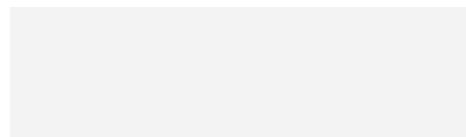
Adoption par le conseil : 8 février 2022

Approbation par les personnes habiles à voter : 17 février au 4 mars 2022

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 8 avril 2022

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 avril 2022.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe